conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

Date d'impression: 2025-05-21

16.05.2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : HEXANE (extraction grade)

Code du produit : Q1252

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Canada

PO Box 4280 STN C CALGARY AB T2T 5Z5

Canada

Téléphone : 1-855-697-4355

Téléfax : 1-866-213-7508

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (24 hr) : 1-800-424-9300

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Solvant Industriel.

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 2

Danger par aspiration : Catégorie 1

Irritation cutanée : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Effets narcotiques)

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour cer-

tains organes cibles - exposi-

tion répétée

Catégorie 2 (Système nerveux central, Système nerveux péri-

phérique)

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

Catégorie 2

tique

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger **DANGERS PHYSIQUES:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux central, Système nerveux périphérique) à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protec-

tion/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser les moyens d'extinction appropriés.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer les déchets et les récipients par la remise à un éliminateur agréé ou conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Nom de la substance : Hexane (extraction grade)

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

No.-CAS : 64742-49-0

Composants

Nom Chimique	Nom com-	NoCAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
naphta léger (pétrole),	Naphtha (petro-	64742-49-0	
hydrotraité	leum), hydro-		99 - 100
	treated light		

Information supplémentaire

Contient:

0 0				
Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration (% w/w)		
n-hexane	110-54-3	<= 55		
Hexane, les autres		>= 45		
isomères				

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC),

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Une altération de la périphérie nerveuse peut être mise en évidence par une déficience de la fonction motrice (manque de coordination, démarche chancelante ou faiblesse musculaire dans les extrémités et/ou perte de sensation dans les bras et les jambes).

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Protection pour les secouristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Avis aux médecins

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- : priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

piles

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Méthodes spécifiques d'extinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Information supplémentaire

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la con-

tinuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21
Date de dernière parution: 26.09.2024
Date de la promière version publiée:

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

Conseils supplémentaires

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité. Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula- : Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

tion sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.

éviter le contact

: Agents oxydants forts.

Transfert de Produit

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Conditions de stockage sures

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage: Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Non applicable

> Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
naphta léger (pétrole), hydro- traité	64742-49-0	TWA	500 ppm 2,000 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	OSHA Z-1
n-hexane	110-54-3	TWA	50 ppm 176 mg/m3	CA AB OEL

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21 6.1

2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

TWA	20 ppm	CA BC OEL
VEMP	50 ppm	CA QC OEL
	176 mg/m3	
TWA	50 ppm	ACGIH

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantil- lon biolo- gique	Heure d'échan- tillon- nage	Concentra- tion admis- sible	Base
n-hexane	110-54-3	2,5- Hexane- dione	Urine	À fin du travail	0.5 mg/l	ACGIH BEI

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Méthodes de Contrôle

La surveillance de la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à la VLE et l'adéquation des contrôles d'exposition. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé.

Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données cidessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.

National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH), USA: Manual of Analytical Methods http://www.cdc.gov/niosh/

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA: Sampling and Analytical Methods http://www.osha.gov/

Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the Determination of Hazardous Substances http://www.hse.gov.uk/

Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA), Germany. http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp

L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France http://www.inrs.fr/accueil

Mesures d'ordre technique

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée. Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche. Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection des yeux

Si la manipulation du produit engendre un risque de projection dans les yeux, le port de protection oculaire est recommandé.

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Mesures de protection

 Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Les renseignements suivants, tout en étant appropriés pour le produit, sont de nature générale. Le choix d'un équipement de protection Individuelle variera selon les conditions d'utilisation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes.

Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant

toute réutilisation.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la promière version publiée:

Date de la première version publiée:

16.05.2025

un médecin.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de

l'air contenant des vapeurs.

Minimiser le déversement dans l'environnement. Une étude doit être effectuée pour s'assurer du respect de la législation

environnementale locale.

Les informations relatives aux mesures de rejet accidentel se

trouvent à la rubrique 6.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Paraffinique, douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -95 °C

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Typique 63 - 79 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'inflammabilité supérieure

7.4 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'inflammabilité inférieure

1.1 %(V)

Point d'éclair : -27 °C

Méthode: IP 170

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Température d'auto-

inflammation

: 375 °C

Méthode: ASTM E-659

Température de décomposi-

tion

Non applicable

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Typique 0.45 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 9.5 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4

Pression de vapeur : Typique 8,000 Pa (0 °C)

Typique 19,000 Pa (20 °C)

Typique 58,500 Pa (50 °C)

Densité relative : 0.66

Méthode: ASTM D4052

Densité : Typique 670 - 675 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2.8

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : 1.4

Méthode: DIN 53170, di-éthyl éther=1

8

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : 0.04 pS/m à 20 °C

Méthode: ASTM D-4308

Faible conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : 18.5 mN/m, 20 °C, ASTM D-971

Poids moléculaire : 86 g/mol

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors

de ceux répertoriés dans les sous-paragraphes suivants.

Stabilité chimique : Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est

manipulé et stocké conformément aux règles. Stable dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Réagit avec les oxydants forts.

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés

organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxy-

dative.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Les informations fournies sont basées sur des essais sur les

produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants. Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): Remarques: Faible toxicité

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 20 mg/l

Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Toxicité aiguë par voie cuta-

née .

DL50 (lapin): > 2000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Entraîne des irritations à la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Entraı̂ne des irritations à la peau.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Non irritant pour les yeux.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date 6.1 2025

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Non mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou

reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à

0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que

ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par

NTP.

Toxicité pour la reproduction

Remarques : Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des effects né-

fastes sur l'enfant pendant la grossesse.

Provoque une foetotoxicité chez l'animal à des doses qui sont

maternellement toxiques.

Affecte le système reproductif chez l'animal à des doses qui

produisent d'autres effets toxiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1 Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Système nerveux périphérique : provoque une neuropathie périphérique pouvant être potentialisée par des cétones. Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Système nerveux central (SNC) : une exposition répétée af-

fecte le système nerveux.

Système nerveux périphérique : provoque une neuropathie périphérique pouvant être potentialisée par des cétones. Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Base d'Évaluation : Des données écotoxicologiques incomplètes sur le produit

> sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'éco-

toxicologie de produits similaires.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés cidessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Toxicité pour les poissons Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Toxique $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les Remarques: Nocif

algues/plantes aquatiques LL/EL/IL50 >10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21

Date de dernière parution: 26.09.2024 Date de la première version publiée:

16.05.2025

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Biodégradabilité Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Bioaccumulation Remarques: Potentiellement bioaccumulable.

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Mobilité Remarques: Flotte sur l'eau.

Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Autres effets néfastes

Produit:

plémentaire

Information écologique sup- : Pas de potentiel de déplétion ozonique.

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité:

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

Information écologique supplémentaire

Pas de potentiel de déplétion ozonique.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU : 1208 Nom d'expédition des Na- : HEXANES

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3
Polluant marin : non

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1208 Nom d'expédition des Na- : HEXANES

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3

IMDG-Code

Numéro ONU : UN 1208 Nom d'expédition des Na- : HEXANES

tions unies

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 3
Polluant marin : oui

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 2

Nom du produit : Hexane (tous les isomères)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible

et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version 6.1

Date de révision: 2025-05-16

Numéro de la FDS: 800001010779

Date d'impression: 2025-05-21 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits dangereuse et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits dangereuse.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

KECI : Listé

PICCS : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

ENCS : Listé

NZIoC : Listé

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

ACGIH BEI : ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels

gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

OSHA Z-1 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Li-

mits for Air Contaminants

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

OSHA Z-1 / TWA : 8-hour time weighted average

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Date de révision : 2025-05-16 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes

conformément au Règlement sur les produits dangereux

HEXANE (extraction grade)

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 2025-05-21

6.1 2025-05-16 800001010779 Date de dernière parution: 26.09.2024

Date de la première version publiée:

16.05.2025

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR